



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE**

Paris, le 24 mars 05

Groupement enseignement général

Commandant
John Kuseh
groupe C5

Fiche de géopolitique

OBJET : sujet n° 4 / la souveraineté étatique a-t-elle un avenir selon vous ?

P. JOINTE(S) : ... *tableau(x), carte(s)*

La notion de la souveraineté étatique trace ses origines à l'Europe de l'Ouest et plus précisément au Traité de la Westphalie de 1648. Ce traité, conclu après trente ans de guerre dans cette région, a donné naissance le système étatique de nos jours. De l'Europe de l'Ouest les grandes puissances colonisatrices européennes ont soumis le reste du monde (leurs colonies) au même sort par exemple, lorsqu'elles partageaient l'Afrique à la conférence de Berlin en 1815. Le Traité à accorder la souveraineté a chaque état dans les limites de ses frontières. Cette idée ou notion de la souveraineté a été renforcée lors de la conférence de San Francisco fondant l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Avant d'accorder mon opinion au sujet de l'avenir de la souveraineté étatique, il y a lieu de préciser les conditions que impose son acquisition. En 1648, c'était peut-être facile pour les européens de distinguer et de discerner entre leurs populations et l'espace géographique qu'elles occupaient. C'est ainsi que des valeurs telle qu'un territoire défini et une population identifiée sont devenues des conditions préalables à la souveraineté. Bien sûr la question de l'indépendance ne s'appliquait pas dans le cas de l'Europe de l'Ouest en ce moment. Ainsi, plus tard, et dans le cadre de son adoption et de son application, il est évident que les pays ou plutôt les empires ou territoires colonisés ne devraient pas rêver de la souveraineté sans l'indépendance. Ceci, même s'ils avaient de territoire défini et des populations identifiées. C'est cette rigidité de la notion de souveraineté qui nuire à son adaptation aux évolutions et dynamiques de l'ordre politique mondial. C'est également cette rigidité qui pourrait remettre en cause la notion de la souveraineté étatique dans l'avenir.

L'histoire récente nous révèle des événements politiques, économiques et sociaux qui ont souvent mis en cause la souveraineté d'un état ou un autre. Nous allons voir tout d'abord les quelques événements historiques qui sont allés à l'encontre de l'esprit et de la lettre de la souveraineté étatique. Dans un deuxième temps, une analyse des polémiques juridiques qui traitent de la souveraineté étatique sera faite. Après nous verrons comment certains valeurs humaines transcendent les frontières des états et mêmes des continents. De même, l'avancée technologique a fait de notre monde « un village global ». Il suffit de prendre note de la religion, l'interdépendance et la mondialisation pour comprendre ce nouveau phénomène. Enfin l'avenir de la souveraineté étatique sera mis en perspective.

Il est impossible d'étudier ici tous les événements historiques relatifs à la question de la souveraineté étatique. Au lendemain du Traité de la Westphalie, l'Europe, y compris les pays signataires n'ont pas donné foi à ses contenus. Une série de conflits a dévasté la région aboutissant aux deux Grandes Guerres mondiales. Cela veut dire que le Traité était déjà un « non-starter ». A San Francisco en 1945, une deuxième chance a été accordée à la souveraineté étatique mais la Guerre de Corée et les interventions américains et soviétiques dans les différentes guerres d'idéologie en Amérique Latine, en Afrique et en Asie ont également fait l'initiative onusienne un « still-born baby ». L'Article 2(4) de la Charte de l'ONU (non ingérence) a été violé plusieurs fois dans les relations internationales.

Cette violation de la souveraineté étatique nous amène à analyser les structures politiques et juridiques dont relève la souveraineté. En outre de l'Article 2 de la Charte de l'ONU déjà cité, certains traités et conventions internationaux soulignent la souveraineté de l'état. Néanmoins, beaucoup d'entre eux comprennent des contradictions fortes en ce qui concerne la juridiction territoriale. La question la plus souvent posée est de savoir si la gouvernance, la discrimination religieuse, l'exclusion politique et économique des minorités, la suppression culturelle et l'oppression, peuvent être négligés à l'intérieur d'un pays au nom de la souveraineté ? Ce sont de telles situations qui ont fait perdre momentanément la souveraineté aux pays telle que l'Irak, l'ex-Yougoslavie et l'Afghanistan.

La situation dans ces pays nous montre aussi la faiblesse des états faces à des nouveaux phénomènes basés sur la religion, l'interdépendance et la mondialisation. Il existe quelques exemples pour mieux comprendre ces nouveaux phénomènes qui ne respectent pas les frontières étatiques ou même continentales. Comment peut-on comprendre la menace aux Américains et leurs alliés au nord du Nigeria au lendemain du déclenchement de deuxième guerre du Golfe ? Pratiquement, le Nigeria doit se contenter de voir hausser le prix du pétrole et profiter de la situation. Au contraire, le nord de ce pays, fortement islamisé, exprimait un soutien moral à un Irak censé être au cœur de l'Islam. Etroitement lié à cette hypothèse, nous pouvons comprendre comment la guerre en Irak a « ralenti » la croissance économique mondiale même si ce n'est pas à la même échelle pour toutes les régions et tous les pays. Lors d'une conférence au CID par le Chef d'Etat-major des Armées Allemandes sur la politique européenne de défense, ce dernier avait cité la pauvreté et les maladies en Afrique parmi les nouvelles menaces contre l'Europe. Vu la distance physique qui nous sépare et les moyens dont dispose l'Europe, il faut une profonde réflexion pour pouvoir faire une connexion entre la misère de l'Afrique et la sécurité de l'Europe.

Il y a aussi l'environnement qui est universel et qui n'appartient pas à un seul pays. Une exploitation malhonnête et incontrôlée de l'environnement par un pays peut conduire d'autre pays avec les moyens nécessaires, à violer la souveraineté du pays concerné. L'exemple concret est que le monde connaît actuellement un réchauffement sévère. Les conventions qui protègent l'environnement doivent être respectées.

L'avenir de la souveraineté étatique reste incertain dans la mesure où les valeurs physiques sur lesquelles elle s'appuie ne sont plus réelles aujourd'hui. En plus, les structures juridiques qui la défendent sont devenues faibles. Un état peut assurer aujourd'hui sa souveraineté si seulement il dispose des moyens militaires, économiques et diplomatiques nécessaires. L'histoire a clairement démontré que la souveraineté étatique relève des

moyens ou statut militaire, économique et politique d'un pays et non du droit international. C'est pourquoi il est possible de trouver un peuple bien identifié, avec un territoire limité mais sans pays ni souveraineté- les Palestiniens.

Certaines grandes puissances mondiales ont commencé à chercher d'autres systèmes d'ordre politique qu'elles souhaitent imposer au reste du monde. Le Premier Ministre Britannique Tony Blair, a fait savoir tout récemment que le Traité de Westphalie ne correspond plus aux réalités de nos jours¹. L'intervention en Irak sans un mandat de l'ONU, les menaces contre l'Iran et la Syrie, montre que les pays les plus puissant du monde peuvent continuer à négliger la souveraineté étatique des pays faibles.

L'ONU reste impuissante face à cette violation. Des savants du droit international comme Christophe J Le Mon et Stephen D Krasner ont tous soulevé la question de la souveraineté étatique dans leurs ouvrages « Unilateral Intervention by Invitation in Civil Wars : The Effective Control Test Tested » et « Problematic Sovereignty » respectivement.

Personnellement, j'ai l'impression que la souveraineté étatique va disparaître au moins dans sa forme traditionnelle. Le monde attend un nouvel ordre politique et les puissances mondiales se sont engagées à le faire. L'Etat perd son pouvoir traditionnel et il n'est plus le seul acteur dans les relations internationales. Les ONGs et les Sociétés et Compagnies Multinationales gagnent du terrain.

¹ WIESBADEN, April 1, 2004 (EIRNS), The Opposition of the Anglo-Americans and Their Allies to The Principles of The 1648 Treaty of Westphalia.